

DJSR FP/BB
N° 140/2020

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE CÔTE D'AZUR,

Vu le Code de l'Éducation,
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,
Vu l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du conseil d'administration en date du 9 janvier 2020,
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 30 janvier 2020,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La durée du mandat de M. Emmanuel TRIC en tant que 1^{er} Vice-président, Affaires Institutionnelles et Moyens correspond à la durée du mandat du Président d'Université Côte d'Azur.

ARTICLE 2 :

Cet arrêté abroge l'arrêté n°01/2020 du 10/01/2020 et sera consultable de manière permanente au sein de la direction juridique d'Université Côte d'Azur.

ARTICLE 3 :

La Directrice Générale des Services Adjointe en charge de la sécurisation des procédures et décisions d'Université Côte d'Azur est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Nice, le 30 janvier 2020

Le Président d'Université Côte d'Azur,

Jeanick BRISSWALTER 

Copie :
M. Le Recteur, Chancelier des Universités
Intéressé